



**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille dix-sept et le huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par M. MARIA Roger, M. IPPOLITO Philippe représenté par Mme RAPUC Louise, Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par Mme LAURENT Marianne.

Absents : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, M. AUBERT Éric

Convocation du : 29 novembre 2017

*Nb de membres : 13*  
*Présents : 10*  
*Votants : 10*  
*Pour : 10*  
*Contre :*  
*Abstention :*

**Délibération n° 2017\_40D : Renouvellement de la convention avec la Poste**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que la convention liant la commune à la Poste et relative à l'organisation de l'Agence Postale communale de CLANS arrive à son terme.

Il propose de la renouveler pour une période plus longue (9 ans) afin de garantir la présence d'une agence postale sur la commune pendant quelques années, d'autant que celle-ci est renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- ACCEPTÉ de renouveler le contrat avec la poste
- DONNE pouvoir au Maire de signer cette convention

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire*  
*Après dépôt en préfecture le 11/12/2017*  
*Et publication ou notification du 11/12/2017*



**Le Maire**  
  
**Roger MARIA**